

Wimax attendu un max

13 12 2008

INTERNET.

Les Villeneuvois devraient dans les tous prochains jours bénéficier du haut débit, y compris dans les zones rurales. Certains s'inquiètent du danger des ondes émises

Le Villeneuvois va-t-il enfin rentrer dans le XXI^e siècle ? Certains, résidant dans les zones rurales, finissaient par en douter sérieusement. Car le long de la vallée du Lot, en raison de son profil vallonné et boisé, nombre de particuliers ne pouvaient bénéficier jusqu'alors du haut débit et devaient au mieux se contenter d'une connexion Internet à l'ancienne. Quand celle-ci fonctionnait.

Les naufragés du net devraient enfin trouver leur havre grâce à l'implantation du réseau Wimax. Lequel utilise les ondes hertziennes et tisse sa toile à travers la vallée du Lot, via 46 antennes relais disséminées en des points stratégiques et notamment sur les châteaux d'eau. Ce réseau permettra d'accéder au haut débit en constant.



Les particuliers suivent avec attention les réunions sur la mise en place du réseau Wimax. (photo « So »)

Mais l'offre se limitera à 2 Mo et ne permettra pas de bénéficier de la télévision par Internet. C'est la société Lot 47 sans fil qui a été choisie comme opérateur. Son président, Luc Rouach, bat la campagne. Tenant de nombreuses réunions publiques pour informer les populations rurales sur le Wimax. Lequel ne nécessite pas d'abonnement téléphonique. Le raccordement au réseau coûte 99 euros TTC. Le prix de l'abonnement mensuel s'élève à 29 euros pour 1 Mo et 35 euros pour 2 Mo avec une période d'engagement de 24 mois. « Notre capacité d'installation est aujourd'hui d'une trentaine de clients par jour et, courant janvier, toutes les zones blanches du département seront couvertes », affirme Luc Rouach.

4 millions investis

La mise en place de ce réseau a nécessité un investissement de 4 millions par le Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot. Somme subventionnée à hauteur de 76 % par l'État, l'Europe, la Région et le Département.

Reste que si Wimax est attendu impatiemment par de nombreux internautes, certains s'inquiètent des dangers des ondes sur la santé. C'est le cas du collectif « Wimax de précautions » qui organise une réunion d'information le 15 janvier, à 20 h 30 à la salle des fêtes de Monclar. Sur ce délicat sujet, Luc Rouach se veut rassurant. « Les risques associés à l'émission de ces ondes ne sont pas démontrés et nous prenons le maximum de précautions en respectant scrupuleusement la norme autorisée par le gouvernement et les autorités européennes. ».

(Ndlr de Next-up : « . . . nous prenons le maximum de précautions en respectant scrupuleusement la norme autorisée par le gouvernement . . . » ce qui veut dire en d'autres termes, conforme au Décret 2002-775 avec les valeurs irréelles que nous connaissons ! (ex.61 V/m)

Question à Luc Rouach : En tant que président Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot vous civilement responsable, en conséquence nous vous conseillons vivement de bien regarder et faire analyser par un Conseil la conformité de la police d'assurance RC du SM concernant la clause CEM vis-à-vis du public. Ceci afin que vous puissiez évidemment "dormir tranquille", car peut être que ...)



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."